



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MARENNE ADOUR CÔTE-SUD  
SÉANCE DU 27 JUIN 2019 À 18 HEURES 30  
SALLE LADISLAS DE HOYOS DU PÔLE CULINAIRE DE MACS À SEIGNOSSE

Nombre de conseillers :  
en exercice : 54  
présents : 36  
absents représentés : 13  
absentes : 5

CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SÉANCE DU 27 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept du mois de juin à 18 heures 30, le conseil communautaire de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud, dûment convoqué le 19 juin 2019, s'est réuni en session ordinaire, à la salle « Ladislav de Hoyos » du pôle culinaire de MACS à Seignosse, sous la présidence de Monsieur Pierre FROUSTEY.

Présents :

Mesdames et Messieurs Pierre FROUSTEY, Frédérique CHARPENEL, Jean-Claude DAULOUÈDE, Patrick LACLÉDÈRE, Jean-Claude SAUBION, Alain LAVIELLE, Jean-François MONET, Patrick BENOIST, Benoît DARETS, Arnaud PINATEL, Nicole CHUSSEAU, Aline MARCHAND, Didier SARCIAT, Francis BETBEDER, Lionel CAMBLANNE, Xavier GAUDIO, Henri ARBEILLE, Delphine BART, Christine BENOIT, Nelly BÉTAILLE, Pascal BRIFFAUD, Pascal CANTAU, Alain CAUNÈGRE, Fabrice DATCHARRY, Anne-Marie DAUGA, Sylvie DE ARTECHE, Jean-Luc DELPUECH, Christine JAURY-CHAMALBIDE, Éric KERROUCHE, Francis LAPÉBIE, Michel LAUSSU, Marie-Thérèse LIBIER, Isabelle MAINPIN, Pierre PECASTAINGS, Françoise TROCCARD, Jean-Louis VILLENAVE.

Absents représentés :

M. Hervé BOUYRIE est suppléé par M. Bernard MORESMAU, Mme Jacqueline BENOIT-DELBAST a donné pouvoir à M. Jean-Luc DELPUECH, Mme Cécile CROCHET a donné pouvoir à M. Arnaud PINATEL, Mme Nathalie DECOUX a donné pouvoir à Mme Anne-Marie DAUGA, M. Michel DESTENAVE a donné pouvoir à M. Jean-Louis VILLENAVE, M. Louis GALDOS a donné pouvoir à M. Patrick LACLÉDÈRE, Mme Valérie GELEDAN a donné pouvoir à M. Lionel CAMBLANNE, Mme Corine LAFITTE a donné pouvoir à Mme Françoise TROCCARD, Mme Patricia MARS-JOLIBERT a donné pouvoir à Mme Aline MARCHAND, M. Michel PENNE a donné pouvoir à M. Jean-Claude DAULOUÈDE, Mme Kelly PERON a donné pouvoir à M. Pierre FROUSTEY, M. Jérôme PETITJEAN a donné pouvoir à M. Patrick BENOIST, Mme Christine TOULAN-ARRONDEAU a donné pouvoir à M. Francis BETBEDER.

Absentes : Mesdames Nathalie CASTETS, Catherine COLL, Christine GAYON, Chantal JOURAVLEFF, Stéphanie MORA-DAUGAREIL.

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre PECASTAINGS.

**OBJET : CULTURE - SPORTS - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU CENTRE AQUATIQUE AYGUEBLUE - RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2018 DU DÉLÉGATAIRE DE SERVICE PUBLIC**  
**Rapporteur : Monsieur Benoît DARETS**

Par délibération du 28 juin 2018, le conseil communautaire a décidé d'approuver le choix de reconduction de la société VM 40230 (Vert Marine) comme gestionnaire de l'Aygueblue et de signer la convention de délégation de service public pour une durée de 5 ans à compter du 20 septembre 2018.

Conformément à l'article L. 1411-3 du code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire examine chaque année le rapport annuel établi par le délégataire de service public. Ce dernier doit produire chaque année avant


le 1<sup>er</sup> juin un rapport comportant les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation et une analyse de la qualité du service.

En outre, en application de l'article L. 1413-1 du code général des collectivités territoriales, la commission consultative des services publics locaux doit examiner chaque année, sur le rapport de son président, le rapport annuel du délégataire. L'examen de ce rapport est ensuite mis à l'ordre du jour de la séance suivante de l'assemblée délibérante, qui en prend acte.

## PRÉSENTATION DU BILAN DE L'ANNÉE 2018

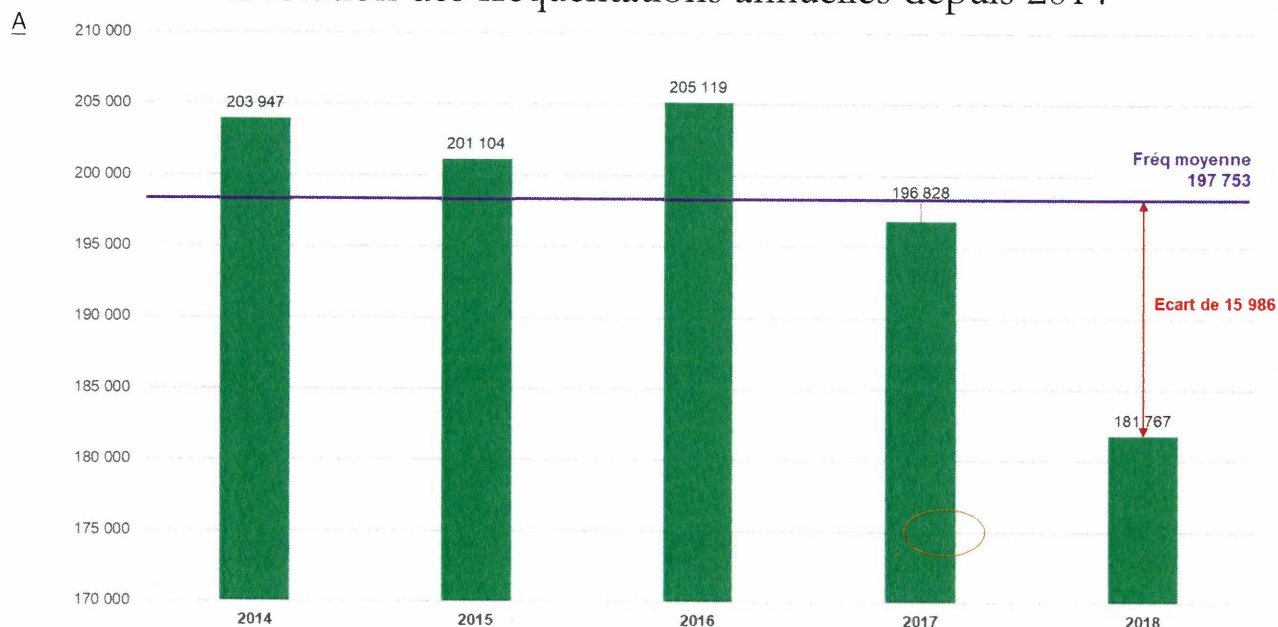
### 1. Fréquentation

#### Fréquentation par mois depuis 2014

Période	2014	2015	2016	2017	2018	Delta %	Delta
 <b>Fréquentations</b>							
Janvier	18 320	17 490	20 407	16 080	18 539	15,29 %	2 459
Février	19 557	20 032	23 283	18 703	19 129	2,28 %	426
Mars	19 108	19 828	19 798	19 907	20 621	3,59 %	714
Avril	20 281	19 517	22 263	20 186	22 984	13,86 %	2 798
Mai	17 666	17 795	17 747	16 206	17 880	10,33 %	1 674
Juin	12 736	12 912	14 821	12 006	12 649	5,36 %	643
Juillet	15 382	14 610	14 543	14 116	15 021	6,41 %	905
Aout	18 839	18 389	18 449	18 815	18 609	-1,09 %	-206
Septembre	14 078	13 920	9 826	12 661	6 609	-47,80 %	-6 052
Octobre	18 951	18 632	16 310	16 986	887	-94,78 %	-16 099
Novembre	17 721	17 279	16 214	17 215	15 111	-12,22 %	-2 104
Decembre	11 308	10 700	11 458	13 947	13 728	-1,57 %	-219
Tot. 12 mois	203 947	201 104	205 119	196 828	181 767	-7,65 %	-15 061

#### Fréquentation cumulée depuis 2014

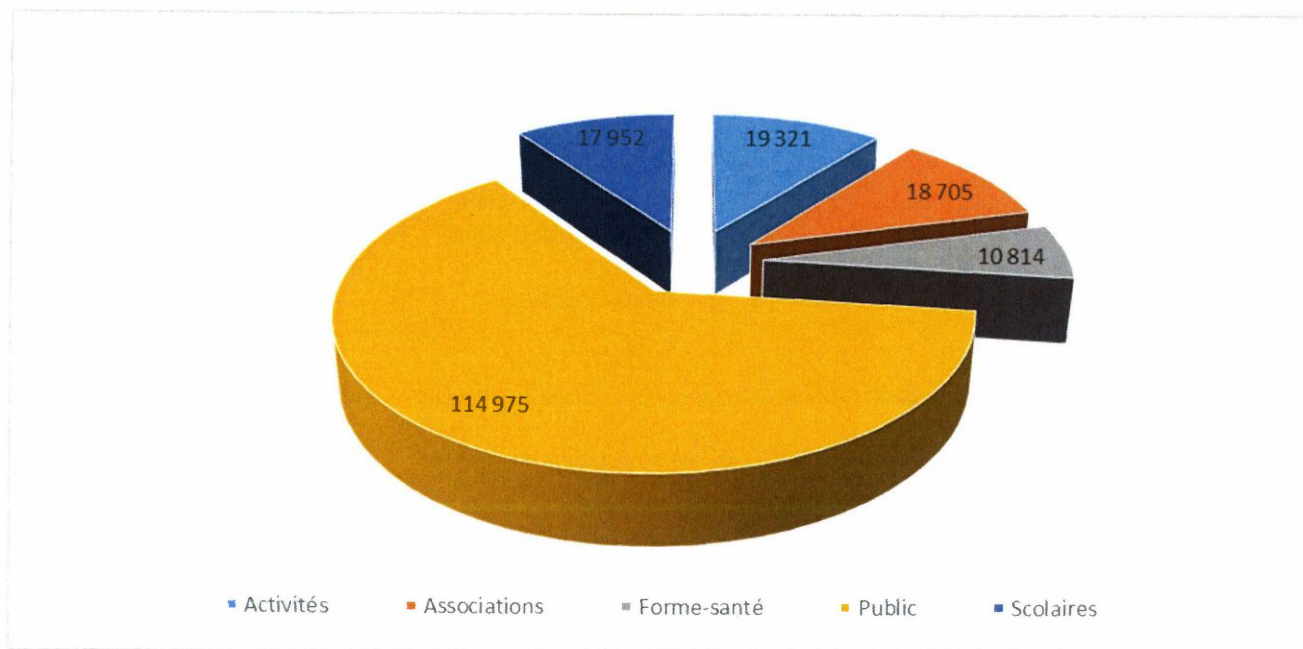
### Evolution des fréquentations annuelles depuis 2014





noter : sans la fermeture pour travaux, la fréquentation 2018 se situerait aux alentours de 204 000 entrées

Répartition détaillée par public en 2018



Analyse de la fréquentation

Entre 2017 et 2018, une baisse de fréquentation de 8 % est enregistrée (15 061 entrées en moins). Elle s'explique principalement par :

- la fermeture d'un mois et demi pour travaux entre les deux périodes de délégation (entre le mois de septembre et le mois d'octobre 22 151 entrées de moins, tous publics confondus),
- les travaux de l'autoroute A63 ont engendré des modifications de circulation et généré des difficultés d'accès au centre aquatique durant le dernier trimestre,
- les très bonnes conditions météorologiques, notamment pendant les vacances d'hiver ont aussi contribué à cette baisse de fréquentation.

La répartition par provenances de la clientèle souligne une proportion de 15 % d'utilisateurs venant du Grand Dax, qui ouvrira son centre aquatique en septembre 2019. Un effort particulier sera consenti afin de fidéliser la clientèle fréquentant actuellement l'Aygueblue.

Clubs : répartition des lignes d'eau horaires

	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre lignes horaires	1 861	2 174	2 338	2 894	2 651

Entre les 2 périodes de délégation de service public (DSP), le rééquilibrage souhaité entre lignes d'eau dédiées au public et lignes d'eau réservées aux associations a mécaniquement impacté la fréquentation des clubs et de l'école de natation. Cette baisse s'accompagne toutefois d'une satisfaction accrue du public quant aux conditions d'accueil, notamment en fin de journée.

Fréquentation scolaire

26 écoles primaires : 1 661 élèves et 83 classes

Angresse	Saint-Vincent-de-Tyrosse, La Lande
Azur	Saint-Vincent-de-Tyrosse Les Arènes
Bénésse-Maremne	Saint-Vincent-de-Tyrosse Sainte Marie
Capbreton, Saint Exupéry	Saubion
Capbreton, Saint Joseph	Saubrigues
Hossegor	Saubusse
Josse	Seignosse Grand Chêne
Magescq	Seignosse Les 2 Etangs
Messanges	Soorts-Hossegor
Saint-Geours-de-Maremne	Soustons, Isle Verte
Saint-Jean-de-Marsacq	Soustons, Notre Dame
Sainte-Marie-de-Gosse	Tosse
Saint-Martin-de-Hinx	Vieux-Boucau

5 collèges : 729 élèves et 27 classes

Capbreton, Labenne, Saint-Geours-de-Maremne, Saint-Vincent-de-Tyrosse, Soustons.

Résultats des tests de natation de l'Education Nationale en 2017/2018

Classes	Test débutant	Test 1	Test 2
CE1	96 %	77 %	41 %
CM1	99 %	90 %	75 %

Test 1 correspond au test d'aisance aquatique (utile à l'enfant pour toutes activités nautiques : surf, voile etc.)

Test 2 est proche du niveau attendu é en fin de cycle 3 (fin 6<sup>ème</sup>)

L'accueil des scolaires à 2 classes offre des conditions d'apprentissage exceptionnelles.

Pour le 1<sup>er</sup> degré, pour 10 séances Macs consacre 68 € par élève avec transport et 53,64 € hors transport.

Pour le 2<sup>nd</sup> degré, ce coût est de 68,80 € par élève (transport à la charge du CD40)

Les résultats en témoignent puisque 41 % des élèves de CE1 ayant satisfaits au test 1, ont aussi réussi le test 2 (niveau CM1) et 75 % des élèves de CM1 ont un niveau proche de celui attendu à la fin de la 6<sup>ème</sup>.

2. Résultats financiers

Résultats d'exploitation HT

COMPTE DE RESULTAT	01/01/2018 31/12/2018	01/01/2017 31/12/2017	VARIATION	
Recettes piscine	780 516,63 €	846 233,37 € -	<b>65 716,74 €</b>	<b>-7,77%</b>
Recettes forme	68 450,88 €	77 242,57 € -	<b>8 791,69 €</b>	<b>-11,38%</b>
Contribution / Dotation à la régie	410 119,56 €	369 128,79 €	40 990,77 €	11,10%
Produits divers	48 220,18 €	76 260,80 € -	<b>28 040,62 €</b>	<b>-36,77%</b>
<b>Produits</b>	<b>1 307 307,25 €</b>	<b>1 368 865,53 € -</b>	<b>61 558,28 €</b>	<b>-4,50%</b>
Fluides	224 739,73 €	239 298,76 € -	14 559,03 €	-6,08%
Achats	42 656,46 €	50 013,47 € -	7 357,01 €	-14,71%
Services extérieurs	128 181,30 €	182 056,01 € -	53 874,71 €	-29,59%
Autres services extérieurs	117 892,37 €	101 198,58 €	<b>16 693,79 €</b>	<b>16,50%</b>
Impôts et taxes	59 188,68 €	61 833,57 € -	2 644,89 €	-4,28%
Charges de personnel	667 817,07 €	743 094,15 € -	75 277,08 €	-10,13%
Charges diverses	53 429,46 €	36 687,15 €	<b>16 742,31 €</b>	<b>45,64%</b>
<b>Charges</b>	<b>1 293 905,07 €</b>	<b>1 414 181,69 € -</b>	<b>120 276,62 €</b>	<b>-8,51%</b>
<b>TOTAL RESULTAT</b>	<b>13 402,18 €</b>	<b>45 316,16 €</b>	<b>58 718,34 €</b>	<b>-129,57%</b>



Le résultat sur l'exercice 2018 prenant en compte les 2 périodes de contrat de DSP fait apparaître un résultat positif de +13K€.

Concernant les produits, les baisses concernent surtout les activités (-19%), la fréquentation des clubs (- 13 %), l'espace forme (-11 %) et dans une moindre mesure, les entrées public (-3 %).

En prévision de la perte d'activité engendrée par les travaux, la compensation versée par MACS au délégataire a été majorée de 105 K€ pour la première année de DSP. Ce montant correspond à l'écart entre le chiffre d'affaire 2018 et la moyenne constatée sur 5 ans.

Concernant les charges, la baisse des fluides et des achats s'explique par les 2 mois de fermeture. Celle des services extérieurs en partie aussi, mais elle est également due à l'écart entre le prévisionnel et le réalisé de dépenses de renouvellement de matériel et de frais d'entretien.

La prise en charge d'honoraires juridiques, de frais administratifs et de gestion engendrés par la clôture de l'exercice en milieu d'année et le renouvellement du contrat de DSP expliquent l'augmentation des « autres services extérieurs ».

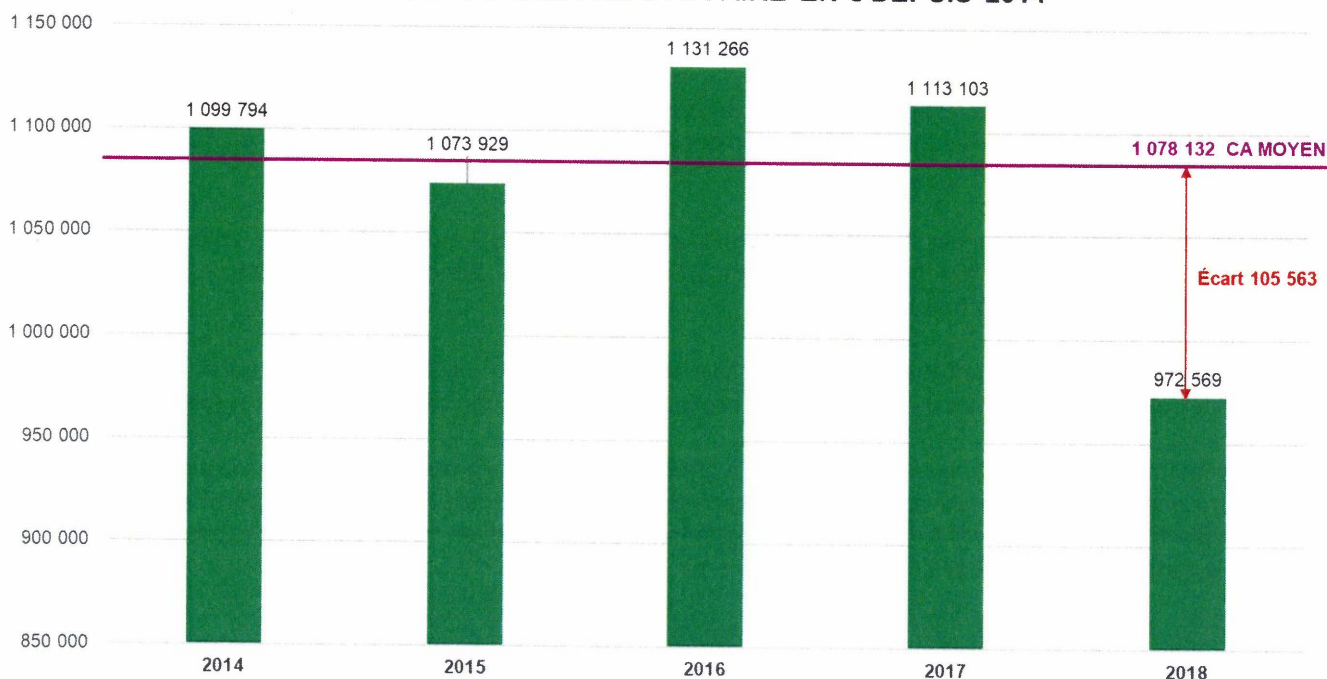
Enfin, concernant la baisse des charges de personnel. En 2018, le délégataire n'a pas eu à faire face à la prise en charge de frais de licenciement, de rupture conventionnelle comme en 2017. Le départ de l'éducateur sportif en charge du fitness remplacé par un travailleur indépendant et l'optimisation des heures de travail sur certains postes ont aussi impacté à la baisse les charges de personnel.

Chiffre d'affaires en € par mois depuis 2015

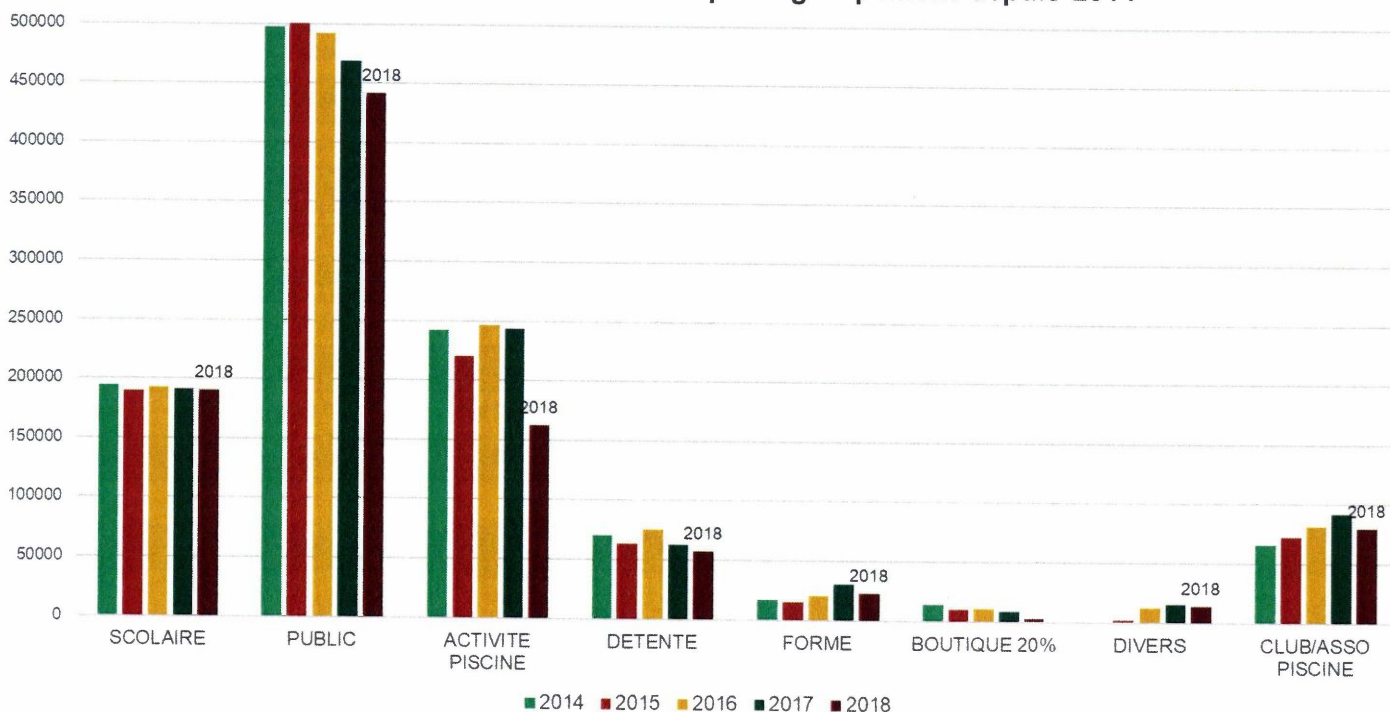
Période	2015	2016	2017	2018	Delta %	Delta
Janvier	71 821	76 772	67 524	83 659	23,90 %	16 135
Fevrier	92 911	119 081	87 525	89 045	1,74 %	1 520
Mars	101 367	83 534	101 729	97 453	-4,20 %	-4 276
Avril	84 670	111 766	96 978	107 002	10,34 %	10 024
Mai	78 898	76 119	77 939	78 868	1,19 %	929
Juin	78 735	72 168	75 568	72 328	-4,29 %	-3 240
Juillet	86 442	86 417	90 696	85 469	-5,76 %	-5 227
Aout	133 605	131 576	146 475	104 932	-28,36 %	-41 543
Septembre	106 483	110 761	105 629	54 129	-48,76 %	-51 500
Octobre	84 076	90 779	84 688	32 161	-62,02 %	-52 527
Novembre	61 783	78 330	84 571	77 910	-7,88 %	-6 661
Decembre	93 138	93 963	93 781	89 613	-4,44 %	-4 168
						0
Tot. 12 mois	1 073 929	1 131 266	1 113 103	972 569	-12,63 %	-140 534

A noter : sans la fermeture pour travaux, le chiffre d'affaire 2018 n'enregistrerait qu'une baisse de 20 à 30 K€.

### EVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRE EN € DEPUIS 2014



### Evolution du Chiffre d'affaires par regroupement depuis 2014



Commentaires :

La diminution du chiffre d'affaires est principalement liée à la fermeture pour travaux.

Ces travaux ont été réalisés durant une période importante dans le choix des activités pour l'année scolaire, amplifiant ainsi la baisse des inscriptions et limitant aussi la possibilité de faire des offres promotionnelles (frais d'adhésion PASS offerts par exemple).

### 3. Effectif salarié

Le centre aquatique emploie 22 collaborateurs représentant 20,50 ETP répartis comme suit :

Equipe bassin :

- 1 chef de bassin en CDI / 35h
- 7 maîtres-nageurs : 5 en CDI / 35h + 1 CDD (35h) + 1 CDD (22,75 h)

Equipe accueil :

- 1 responsable de l'accueil en CDI / 35h
- 3 hôtesse : 1 en en CDI à 35h + 1 CDD (35 h) + 1 CDD (25h)

Equipe entretien :

- 1 responsable de l'entretien en CDI / 35h
- 1 agent technique en CDI / 35h
- 5 agents d'entretien : 1 CDI/35h + 4 CDD (3x25h + 7,5h)
  
- 1 responsable technique en CDI / 35h
- 1 responsable administrative et financière en CDI / 30 h
- 1 directeur en CDI / 35h

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

*VU le code de la commande publique ;*

*VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1411-3, L. 1413-1 et R. 1411-7 ;*

*VU la convention de délégation de service public pour l'exploitation du Centre aquatique « l'Aygueblue » conclue avec la Société VM 40230 le 9 août 2018 ;*

*VU le rapport annuel d'activités 2018 présenté en commission consultative des services publics locaux le 12 juin 2019, par le délégataire de service public, la société VM 40230 ;*


prend acte, à l'unanimité, de la présentation du rapport annuel 2018 du délégataire de service public.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal administratif de Pau à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département. Depuis le 30 novembre 2018, outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

À Saint-Vincent de Tyrosse, le 28 juin 2019

  
Le président,  
Pierre Froustey